

**DEMANDE À FAIRE  
SUR SIRHUS AVANT  
LE 26 NOVEMBRE**



## **ACCORD TÉLÉTRAVAIL**

**CE QUI SERA APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2022  
POUR LES MANAGERS ET CADRES AU FORFAIT**

**Temps de travail compris entre 50 % et moins de 80 % d'un temps plein :**

Forfait annuel de 65 jours volants avec un maximum de 3 jours / semaine et une garantie de 2 jours par mois

**Temps de travail compris entre 80 % et moins de 100 % d'un temps plein :**

Forfait annuel de 80 jours volants avec un maximum de 3 jours / semaine et une garantie de 3 jours par mois

**Exerçant à 100% d'un temps plein :**

Forfait annuel de 92 jours volants avec un maximum de 3 jours / semaine avec une garantie de 4 jours par mois

*🕒 Le télétravail est fractionnable en demi-journées et peut être planifiées de façon différente d'une semaine sur l'autre.*

Rejoignez-nous : <https://www.fopolemploipaca.fr>



**MANAGERS ET CADRES**